

Rainéa 31

224 Route de Seysses
31100 Toulouse
Tél : 07 44 78 92 19
Email : haute-garonne@rainea.fr
<https://rainea.fr/>



Devis

N° DEV-HAU-117
En date du : 20/06/2025
Valable jusqu'au : 20/07/2025

M. Rémy CHOTTE
11 impasse sainte carême
81000 ALBI

Désignation	Qte	Prix U HT	TVA	Total HT
ECOFLO PE PACK 05EH SORTIE HAUTE	1.00	5 700.00 €	10%	5 700.00 €

**Fourniture d'une filière compacte ECOFLO PE PACK 5EH sortie HAUTE
comprenant :**

- Une fosse toutes eaux de 3m3 équipée d'un préfiltre PF17 permettant de piéger les matières et de protéger le filtre ECOFLO.
- Un filtre compact 5EH composé de fragments de coco.
- Un poste de relevage intégré équipé d'une alarme sonore et visuelle.

Les Prestations :

- Assistance à la réalisation des démarches administratives.
- Vérification de la position du préfiltre de la fosse.
- Mise en place et réglage de l'auget basculant du filtre.
- Vérification du bon fonctionnement de la filière.
- Installation et mise en service de la pompe de relevage.
- Pose alarme pompe et test fonctionnement.

- Garantie 10 ans (hors matériel électrique).
- Fabrication Française disposant d'un agrément Ministériel n° 2016-003-ext12 et conforme à la Norme NF-EN 12566-3+A1 et à l'arrêté du 7 septembre 2009.

Rainéa 31

224 Route de Seysses
31100 Toulouse
Tél : 07 44 78 92 19
Email : haute-garonne@rainea.fr
<https://rainea.fr/>



Désignation	Qte	Prix U HT	TVA	Total HT
FORFAIT POSE ECOFLO Pose d'un filtre compact Ecoflo comprenant : - L'apport et les replis de matériels. - Les prises de niveaux au laser et l'implantation des ouvrages. - Le terrassement en terrain non rocheux. - Ancrage du système. - La pose de tuyaux PVC Ø100 et accessoires PVC (dont Tés de visite). - Le raccordement des sorties maison au système ECOFLO®. - L'implantation du système ECOFLO®. - Le piquage en sortie de système ECOFLO® vers l'exutoire. - Le raccordement à la ventilation secondaire. - Le transport et l'évacuation des déblais. - Les matériaux de calage (graviers déclassés). Travaux à prévoir par le client : - L'installation d'une alimentation électrique 230V 16A (disjoncteur dédié) avec fourreau en attente à l'extérieur" si relevage.	1.00	4 650.00 €	10%	4 650.00 €
POSE DIVERS Travaux comprenant: * 12 mètres de saignées à l'intérieur de la maison pour reprendre les différents éléments et réaliser une sortie en 100mm au niveau de l'ancienne cuve à GO. La saignées sera juste refermées au béton car une nouvelle chappe et revêtement est prévue par les propriétaires. * Pose d'une ventilation secondaire provisoire (emplacement temporaire à valider par le SPANC° * Neutralisation ancienne fosse * Installation système d'infiltration par Tunnels	1.00	2 350.00 €	10%	2 350.00 €
TUNNEL D'INFILTRATION (PACK - GRAF) Fourniture d'un pack d'infiltration de la marque Graf comprenant: - Six tunnels d'épandage de 300l - Un lot de deux parois entrée/sortie Produit fabriqué en France Garantie 5 ans Matière 100% recyclée et recyclable	1.00	520.00 €	10%	520.00 €

Rainéa 31

224 Route de Seysses
31100 Toulouse
Tél : 07 44 78 92 19
Email : haute-garonne@rainea.fr
<https://rainea.fr/>



Informations additionnelles :

Projet éligible au PTZ (Prêt à Taux Zéro) 10 000€ sur 10 ans.

RAINEA 31 vous accompagne pour les démarches administratives.

Adresse du chantier :

11 impasse sainte carême 81000 ALBI

Conditions de paiement :

30% à la commande, solde fin de chantier.

Méthode de paiement : Virement

Informations bancaires :

IBAN : FR76 3000 4020 0700 0101 8762 404

BIC : BNPAFRPPXXX

Total HT :	13 220.00 €
TVA (10%) :	1 322.00 €

Total TTC	14 542.00 €
------------------	--------------------

Reçu avant l'exécution des travaux, bon pour accord.

date et signature - En signant ce devis le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente figurant au verso et les accepter sans réserve

..... / /

{{s1 |

{{s1 |

Rainéa 31

224 Route de Seysses
31100 Toulouse
Tél : 07 44 78 92 19
Email : haute-garonne@rainea.fr
<https://rainea.fr/>



En qualité de preneur de la prestation, j'atteste que les travaux réalisés se rapportent à des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de deux ans et respectent les conditions prévues par les articles 279-0 bis et 278-0 bis A du Code général des impôts, et notamment que les travaux effectués sur une période de deux ans au plus n'ont ni concouru à la production d'un immeuble neuf au sens du 2° du 2 du I de l'article 257 du Code général des impôts, ni même conduit à augmenter la surface de plancher des locaux existants de plus de 10 %.